

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019

**Date de la convocation :**  
25 Novembre 2019

**Date d'affichage :**  
25 Novembre 2019

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil  
municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 17  
Procurations : 4

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mmes Monique STORNE, Marylène ROBERT, Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Christian KASPRZYK, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER et Philippe NEVEU.

Excusés : Mme Anne NAUDE, Mrs Daniel LAIGLE, Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI et Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME et M. Valentin PRUVOT.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON procuration à M. Joël BIGOURD, M. Joel OUVRY procuration à M. Alain COURAULT, Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Marylène ROBERT, M. Philippe DUTKIEWICZ procuration à M. Laurent POISSANT.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART

**Objet : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : Article L 1612-1 modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 - art. 37 (VD).

« Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.



**À la majorité :**

Pour : 21

Contre : ////

Abstention : /////

Mention exécutoire : oui

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Au cours de l'année 2019, le montant des crédits ouverts au sein de la section d'investissement était de 2 915 566,3 Euros.

Soit 25 % de 2 915 566,3 = 728 891,6 Euros.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à engager ou réaliser les dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget à concurrence de 728 891,6 Euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Laurent POISSANT,

"DECISION EXECUTOIRE"

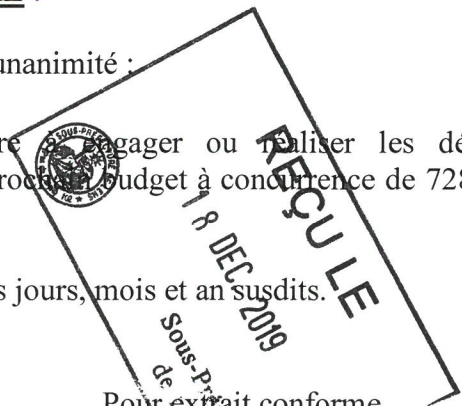
Reçue en Sous-Préfecture le 18 DEC. 2019

Publiée au Nomine le 23 DEC. 2019

MAZINGARBE, le 23 DEC. 2019

Le Maire

Laurent Poissant



## Annexe section d'investissement 25 %

	Budget 2019	Pré budget 2020
202 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	75 000,00	78750
2031 - Frais d'études	13 566,33	3391,6
2051 - Concessions et droits similaires		0,0
2111 - Terrains nus	15 000,00	3750,0
2115 - Terrains bâtis	5 000,00	1250,0
21312 - Bâtiments scolaires	20 000,00	35000,0
21318 - Autres bâtiments publics	110 000,00	27500,0
2151 - Réseaux de voirie	100 000,00	25000,0
2152 - Installations de voirie	35 000,00	8750,0
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	30 000,00	7500,0
2182 - Matériel de transport	20 000,00	5000,0
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	16 000,00	4000,0
2184 - Mobilier	26 500,00	6625,0
2188 - Autres immobilisations corporelles	35 000,00	8750,0
2313 - Constructions	779 500,00	194875,0
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	1 635 000,00	318750,0
<b>SOIT</b>	<b>2915566,3</b>	<b>728891,6</b>

